

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN**

### **AVIS PUBLIC**

#### **DEMANDE DE DÉMOLITION**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, de la susdite municipalité, **qu'il y aura une rencontre du Comité de démolition le mardi 16 décembre 2025.**

Au cours de cette rencontre, le Comité de démolition doit statuer sur la demande de démolition du bâtiment et construction suivant:

- **BÂTIMENT PRINCIPAL RÉSIDENTIEL**

**ADRESSE VISÉE : 400, CHEMIN DU RUISSAU-ST-JEAN SUD**

#### **IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ:**

L'immeuble, un bâtiment principal résidentiel, est situé sur le lot 3 571 076 (propriété de Madame Chantal Sevigny et Monsieur Alain St-André), dont l'adresse civique est le 400, chemin du Ruisseau-St-Jean Sud à Saint-Roch-de-l'Achigan.

#### **OPPOSITION**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la date de publication ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur le bâtiment concerné, faire connaître par écrit son opposition au directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité par écrit à l'adresse courriel suivante : **dg@sra.quebec**

#### **AUDITION PUBLIQUE**

Puisque le bâtiment est un immeuble situé dans l'inventaire de la MRC de Montcalm, une audition publique est prévue le mardi 16 décembre 2025 à 18h30 à la Salle La Chapelle (Mairie- 7, rue du Dr-Wilfrid-Locat).

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2025.

(Original signé)

Mathieu Robillard  
Directeur général et greffier-trésorier